

Concept de sélection pour la luge en vue de la participation aux Jeux Olympiques d'hiver 2018 de PyeongChang

Version : 28 novembre 2016

Pour faciliter la lecture, il a été décidé de renoncer à la forme féminine dans la désignation des personnes. Toutes les désignations de personnes s'appliquent par analogie aux personnes du sexe féminin.

1 Principe de base

Les directives de qualification (« Qualification System ») définies par la fédération internationale (FI) et le CIO, ainsi que les Directives relatives à la performance de Swiss Olympic pour les Jeux Olympiques d'hiver 2018 de PyeongChang « Viser la performance et battre ses records » servent de base à l'élaboration du présent concept de sélection.

2 Date de la manifestation

Jeux Olympiques d'hiver 2018 de PyeongChang : 09-25.02.2018
Compétitions de luge : 10-15.02.2018

3 Nombre de participants / quotas

3.1 Dispositions du CIO relatives aux places de quota

Places de quota

Discipline	Places de qualification	Place pays hôte	Total
Simple hommes	39	1	40
Simple femmes	29	1	30
Double	19 équipes	1 équipe	20 équipes

Les places de quota sont attribuées par CNO et ne sont pas nominatives.

Nombre maximum de places de quota par CNO :

Simple hommes max. 3 athlètes
Simple femmes max. 3 athlètes
Double max. 2 équipes

Position dans le classement général de la Coupe du monde pendant la saison olympique (toutes classes confondues) :

Les CNO dont les athlètes sont classés dans le top 37 chez les hommes, dans le top 27 chez les femmes et dans le top 17 en double reçoivent 1 place de quota par athlète/équipe.

3.2 Critères de qualification selon les directives de la FI / du CIO

Les dispositions de la FI / du CIO conformément au « Qualification System for the XXIII. Olympic Winter Games Pyeongchang 2018, International Luge Federation » font foi.

4 Sélections

4.1 Dispositions générales

Les sélections définitives sont décidées par la Commission de sélection de Swiss Olympic.

4.2 Période et compétitions de sélection

Toutes les compétitions définies par la fédération nationale et disputées pendant la période suivante seront prises en considération par la fédération pour évaluer les athlètes et motiver la proposition de sélection adressée à Swiss Olympic.

Période de sélection : 15.02.2017 – 14.01.2018

Compétitions prises en compte par la fédération nationale :

Saison 2016/2017

- Coupe du monde FIL PyeongChang (15-19.02.2017)
- Coupe du monde FIL Altenberg (22-26.02.2017)

Saison 2017/2018

- Toutes les courses de Coupe du monde FIL dans les disciplines olympiques du 01.11.2017 au 14.01.2018

Si une compétition de sélection est annulée, la fédération concernée peut, en accord avec Swiss Olympic, en désigner une autre dont les conditions permettent d'atteindre la performance exigée. D'autre part, si le niveau des participants à une compétition de sélection est faible et leur nombre peu important, Swiss Olympic peut annuler sa reconnaissance en tant que telle ou la pondérer différemment, après en avoir discuté avec la fédération concernée.

4.3 Critères de sélection

Critères principaux : pour pouvoir faire l'objet d'une proposition de sélection, un athlète doit remplir les critères suivants (par discipline) :

Groupe 1 – Athlètes avec un clair potentiel de médailles ou de diplômes (priorité 1) :

Exigences minimales :

- Top 8 pendant la période de sélection

Critères à remplir :

2x exigences minimales

Seule 1 exigence minimale peut être atteinte durant la saison 2016/2017.

Groupe 2 – Athlètes avec un potentiel de médailles ou de diplômes à moyen terme (priorité 2) :

Si des athlètes présentent un potentiel extraordinairement haut, Swiss Sliding peut soumettre une proposition de sélection. On renonce ici sciemment à fixer les années de naissance.

Les conditions suivantes doivent être remplies :

- Engagement de l'athlète à poursuivre sa carrière jusqu'aux Jeux Olympiques de 2022.

- L'athlète doit avoir un potentiel de médailles/diplômes pour Pékin 2022 (évaluation de l'entraîneur).
- Au moins 2 top 18 en Coupe du monde 2017/2018
- L'athlète doit avoir suffisamment d'expérience pour pouvoir maîtriser la piste olympique à PyeongChang (évaluation de l'entraîneur).

Une éventuelle proposition de sélection et le choix d'un ou de plusieurs athlètes à proposer sont laissés à l'appréciation de la Commission de sélection de Swiss Sliding.

Groupe 3 – Athlètes avec un potentiel de meilleure performance personnelle (priorité 3) :

Critères à remplir :

- 2 top 14 en Coupe du monde FIL 2017/2018
- L'athlète doit avoir suffisamment d'expérience pour pouvoir maîtriser la piste olympique à PyeongChang (évaluation de l'entraîneur).

Satisfaire aux critères de sélection n'implique pas automatiquement la sélection pour les Jeux Olympiques d'hiver 2018 de PyeongChang.

Critères supplémentaires : Falls mehr Athleten pro Gruppe die Hauptkriterien erfüllen als Quotenplätze zur Verfügung stehen, entscheidet die Selektionskommission des Fachverbands aufgrund der unten aufgeführten Zusatzkriterien, welche Athleten zur Selektion beantragt werden:

- Evaluation de l'entraîneur
- Courbe de forme
- Potentiel pour le futur
- Etat de santé actuel

Si un pays ne profite pas de la totalité de son quota d'athlètes, la réattribution des places laissées libres n'est pas systématique. Une place de quota réattribuée (Reallocation) ne peut être occupée que par un athlète remplissant les critères de sélection correspondants.

4.4 Clause médicale

Les athlètes dont le potentiel d'obtention d'une médaille ou d'un diplôme est avéré peuvent bénéficier d'une réglementation spéciale pour des motifs médicaux.

Le certificat médical doit être fourni **directement** après le début de la maladie ou l'apparition de la blessure. La fédération compétente propose en même temps d'autres compétitions de sélection ou critères d'évaluation à Swiss Olympic.

4.5 Commissions de sélection

La *Commission de sélection de la fédération* comprend les membres suivants :

- Thomas Lamparter, chef du sport de performance (décision finale)
- Stefan Höhener, entraîneur luge
- Ivo Rüegg, membre du comité directeur de Swiss Sliding Ressort Sport
- Rene Zwicky, membre du comité directeur de Swiss Sliding Ressort Sport

La *Commission de sélection de Swiss Olympic* comprend les membres suivants :

- Jürg Stahl, Président de Swiss Olympic
- Ruth Wipfli Steinegger, Conseil exécutif
- Ralph Stöckli, chef de Mission

La Commission de sélection de Swiss Olympic veille à ce que les propositions de sélection de la fédération prennent en compte et respectent les critères et directives susmentionnés, et approuve définitivement les sélections soumises par la fédération.

5 Communication

Le présent concept de sélection est établi en deux exemplaires à signer. Il est publié après approbation du chef d'équipe dans le cadre d'une conférence de presse le 9 février 2017 en même temps que les documents des autres sports, puis mis en ligne sur le site Internet de Swiss Olympic.

La fédération concernée s'assure que les athlètes et les entraîneurs impliqués ont pris connaissance du concept de sélection, l'ont vu et lu.

Après l'approbation des sélections par la Commission de sélection de Swiss Olympic, le chef de Mission en informe le chef d'équipe oralement, qui transmet également les décisions aux athlètes concernés par oral (même en cas de décision défavorable). Le chef de Mission et le chef d'équipe décident de la date à laquelle le communiqué préparé par Swiss Olympic sera publié. Le chef d'équipe est responsable de la communication au sein de la fédération et du respect de l'embargo.

6 Calendrier

- Début de la période de sélection (cf. 4.2) : 23.02.2017
- Fin de la période de sélection (cf. 4.2) : 14.01.2018
- Eventuelle sélection anticipée : aucune
- Obtention des places de quota par la fédération internationale : 08.01.2018
- Confirmation par Swiss Olympic des places de quotas à la fédération internationale : 15.01.2018
- Envoi par la fédération des propositions de sélection à Swiss Olympic : 15.01.2018
- Date officielle de la sélection : 17.01.2018

Important

Est officiellement valable la version allemande du présent concept de sélection signée par le Chef de Mission et l'Assistant Headcoach PyeongChang 2018 ainsi que par le Président et le Chef d'équipe de la fédération.